



# Association Française du Cane Corso

Association spécialisée de race

Club officiel, affilié à la Centrale Canine reconnue d'utilité publique  
sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Siège social : 1610, route de la Bastide, Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Président : Dominique VIZZARI – 06 81 58 41 36 – [dviz@wanadoo.fr](mailto:dviz@wanadoo.fr)

[www.clubofficiel-canecorso.fr](http://www.clubofficiel-canecorso.fr)

## Protocole de lecture officielle « radiographie numérisée » Dépistage de la dysplasie de la hanche et du coude

Lecteur officiel (cane corso) : **Pr. J.P. GENEVOIS**.

Le Professeur GENEVOIS est membre de la Sous Commission Dysplasie de la SCC, expert de la Fédération Cynologique Internationale, expert de la Commission d'Appel de la SCC.

M. VIZZARI Dominique, Président de l'A.F.C.C., est chargé de réceptionner, vérifier et expédier les dossiers complets au Professeur et d'enregistrer les résultats dans la base de données de la Centrale Canine.

### ELEMENTS TRES IMPORTANTS

Afin que les clichés soient traités dans les meilleurs délais, il est vivement conseillé de respecter le protocole préconisé par le Dr GENEVOIS et d'en faire part à votre vétérinaire **avant l'examen radiologique**.

### LE PROTOCOLE

Chaque cliché doit être identifié de manière **infalsifiable au sein même de la radiographie**. Les indications à porter sont les suivantes

- Nom de l'animal
- Numéro de tatouage ou identification électronique
- Numéro de LOF
- Race
- Sexe
- Date de naissance
- Nom du vétérinaire pratiquant l'examen
- Date de la prise de cliché
- Latéralisation D-G

L'âge de l'animal doit être au minimum de **12 mois** au moment de la radio.

Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire effectuant la radiographie, qui certifie avoir vérifié lui-même le numéro de tatouage de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. De même, sont précisées les modalités de réalisation de la radiographie (anesthésie générale, sédation, profonde). **A noter qu'il est obligatoire que le chien soit anesthésié ou sous sédation profonde afin d'assurer une bonne myorésolution (relâchement musculaire) sous peine de rejet de la radiographie.**

La qualité technique du cliché doit être parfaite pour permettre une bonne analyse : tous les contours articulaires et la structure osseuse doivent être parfaitement nets. **Les clichés insuffisants ou approximatifs seront refusés.**

Tout marquage effectué à postériori : écriture au feutre indélébile, étiquette collée sur le film, marquage par grattage de l'émulsion, perforation des films... est susceptible d'être contrefait même s'il s'accompagne d'un certificat vétérinaire. Il ne peut donc donner lieu à interprétation.

**DELAI** : A réception des dossiers, ces derniers sont contrôlés par le club de race puis transmis au Professeur Genevois pour traitement. Les enveloppes prendront place au sein des enveloppes déjà en attente d'analyse, qui sont rangées (et ouvertes) selon la date d'expédition (tampon de la poste). Les clichés numérisés seront donc traités comme les autres clichés. Lorsque l'enveloppe sera ouverte, le lecteur retrouve les éléments du dossier et très facilement il pourra visualiser les images radiographiques correspondantes à l'animal car il peut y accéder 1/soit à partir du message internet expédié par le portail lors du téléchargement des clichés par le vétérinaire, 2/ soit à partir du nom ou du N° d'immatriculation de l'animal (puce ou tatouage), 3/ soit en parcourant la liste des 'nouveaux dossiers téléchargés' figurant à son adresse sur le portail internet. **Il faut compter 7 semaines à réception des radiographies.**

### MEMENTO - Eléments à fournir :

- L'attestation sur l'honneur du vétérinaire, formulaire téléchargeable sur le site de l'AFCC « Formulaire de dépistage dysplasie des Hanches et des coudes »
- La photocopie du pedigree ou du certificat de naissance (si non Lof pour une demande à titre initial le signaler)
- La photocopie de la carte d'identification ou de tatouage,
- 1 enveloppe (courrier) pré-timbrée au tarif en vigueur, libellée à votre adresse (retour résultats).
- 1 attestation du propriétaire (dans la partie basse du formulaire vétérinaire) attestant que l'animal n'a pas déjà fait l'objet d'un examen radiographique en vue du dépistage officiel de la DCF (sauf si le nouvel examen fait suite au rejet du cliché précédent par le lecteur officiel) et certifier qu'à sa connaissance le chien n'a pas été l'objet d'une intervention chirurgicale susceptible de modifier le développement des articulations.

**Règlements** : chèque libellé à l'ordre de l'AFCC

- Membre : **30 euros (par dépistage)**  
**Si hanche et coude : 50 €**
- Non-membre : **55 euros (par dépistage)**  
**Si hanche et coude : 90 €**

### Où adresser son dossier

A.F.C.C.  
M. Dominique VIZZARI  
Les Croyes  
1610 Route de la Bastide  
84240 GRAMBOIS

[dviz@wanadoo.fr](mailto:dviz@wanadoo.fr) - 06 81 58 41 36